

Communités durables



Que ce soit en milieu urbain ou rural, les communautés et les régions où nous vivons sont les environnements qui ont le plus d'influence directe sur notre vie. Nous voulons tous que notre région soit la plus prospère et la plus propre possible.

Le changement climatique est un problème planétaire, mais chacun va en ressentir les impacts sur le plan local. Et c'est en favorisant la durabilité des communautés locales que l'on trouvera la plupart des solutions à ce problème. Les zones écologiques sensibles, notamment les zones humides, les îles ou les montagnes, sont les plus touchées par les changements environnementaux. Par conséquent, elles sont d'autant plus incitées à s'engager sur la voie de la durabilité.

Le besoin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de produire de l'énergie plus propre peut être une chance pour les régions isolées dont l'approvisionnement en énergies conventionnelles est limité. Le développement des énergies renouvelables permettra à ces communautés d'être plus autosuffisantes. Les installations, telles que les éoliennes ou les centrales héliothermiques, favoriseront aussi la création d'emplois à l'échelle locale.

Les zones urbaines, et particulièrement les centres-villes, doivent devenir plus écologiques car elles souffrent directement de problèmes tels que les embouteillages, le bruit, et la pollution de l'air. Des transports publics efficaces peuvent apporter des améliorations considérables et permettre de réduire la consommation d'énergie totale.



:: Quelles sont les actions de l'UE?

Politiques

- L'adoption récente par la Commission européenne du **paquet de mesures dans le domaine du changement climatique le 23 janvier 2008**. Cet ensemble de propositions ambitieuses permettra de tenir les engagements du Conseil européen en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Ces propositions démontrent que les objectifs sur lesquels les États membres se sont mis d'accord en mars 2007, en adoptant le paquet de mesures **«L'énergie dans un monde en mutation»**, sont réalisables sur les plans technologique et économique et présentent des perspectives commerciales uniques pour des milliers d'entreprises européennes. Ces mesures feront considérablement augmenter la consommation d'énergies renouvelables dans chaque pays et définiront des objectifs juridiquement contraignants.
- **Le plan d'action de l'UE pour l'efficacité énergétique** donne la priorité à la création d'un «acte entre maires». Cet accord donnera naissance à un réseau composé des villes européennes les plus en avance en matière d'énergies renouvelables, qui échangeront et mettront en œuvre les meilleures pratiques dans ce domaine.
- Le **livre vert sur la mobilité urbaine** (septembre 2007) traite des villes désengorgées et plus écologiques, d'une mobilité urbaine mieux pensée, de l'accessibilité et de la sécurité.

Financement

- Le **programme Énergie intelligente pour l'Europe (2007-2013)** soutient les projets de communautés durables. Depuis 2004, plus de 200 communautés se sont engagées à améliorer leurs performances énergétiques et à augmenter la part des énergies renouvelables qu'elles consomment. Par exemple, le projet ASPIRE vise à mettre au point un modèle reproductible pour les «communautés consommant des énergies durables» dans les zones périphériques de l'UE. Voir www.aspire-project.eu
- L'efficacité énergétique est une priorité des **fonds structurels** européens pour la période 2007-2013. **JESSICA** est une initiative commune de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI) visant à aider les autorités locales de l'UE à utiliser des mécanismes d'investissement pour promouvoir le développement urbain durable.

Initiatives

- **CIVITAS** aide les villes à mettre en œuvre des technologies et des politiques favorisant les transports urbains consommant peu d'énergie <http://www.civitas-initiative.org/main.phtml?id=&language=fr>.
- **ELTIS** soutient le transfert des connaissances et l'échange d'expériences dans le domaine des transports urbains et régionaux <http://www.eltis.org>.
- **CONCERTO** aide les communautés locales à subvenir à leurs propres besoins énergétiques et à optimiser leur consommation d'énergie.

:: Énergie durable pour le développement local

La durabilité énergétique a des répercussions dans plusieurs domaines des politiques et des stratégies locales, notamment le développement local, l'urbanisme, les transports locaux ou l'éducation. Il est possible d'effectuer un diagnostic énergétique des communautés locales pour déterminer les domaines d'action présentant le potentiel le plus fort, tant au niveau des infrastructures ou des entreprises locales, que des ménages.

Les énergies renouvelables peuvent créer de l'emploi et diversifier les économies locales, notamment en milieu rural. La production de biomasse et de biocarburants peut permettre aux exploitations de se diversifier. Cependant, l'UE définit des critères de durabilité environnementale stricts pour garantir que l'élaboration des biocarburants est durable et qu'elle ne s'oppose pas à l'ensemble de nos objectifs environnementaux et agricoles. L'énergie éolienne, les centrales héliothermiques ou les installations photovoltaïques nécessitent toutes de la main d'œuvre pour fonctionner. Pour les régions retirées, telles que les îles, les énergies durables, et notamment les énergies renouvelables, peuvent aider à surmonter l'isolement géographique et garantir l'approvisionnement en énergie.

Dans les zones urbaines, les politiques en matière de planification, de logement social, de mobilité et de transport ont toutes des implications en termes de consommation d'énergie. L'amélioration de l'éclairage public à faible consommation et des exigences environnementales dans le cadre des appels d'offres représentent un potentiel considérable sur le plan des économies d'énergie. Une augmentation de la durabilité peut aller de paire avec la durabilité sociale et économique. Par exemple, la réhabilitation d'immeubles délabrés conformément à des normes d'efficacité énergétique peut permettre de redonner vie à des quartiers entiers et d'attirer une population et des entreprises nouvelles.

:: Bonnes pratiques

Éclairage écologique de Graz – Modernisation de l'éclairage public et économies d'énergie dans la ville de Graz (Autriche) – Agence de l'énergie de Graz

En 2005, la modernisation de l'éclairage public a débuté par les rues principales de la ville. Les coûts de l'investissement dans la nouvelle technologie étaient compensés par les économies à venir. Un accord de financement sur quinze ans a été convenu, qui stipulait que les autorités locales n'avaient pas de financement initial à leur charge et qu'elles conservaient néanmoins une partie des économies réalisées.

La première année, 718 lampes ont été remplacées et un système de commande dernier cri a été installé. L'économie totale réalisée sur les coûts en énergie s'est élevée à environ 67 000 euros et la ville a bénéficié d'une économie d'environ 30 000 euros, une fois déduits les coûts de l'investissement. D'autres lampes, sur les 15 000 que compte la ville, seront changées dans les années à venir, ce qui permettra de réaliser des économies supplémentaires.

http://www.managenergy.net/download/local_energy_action_2007.pdf (en anglais)

:: L'acte entre maires

Cet acte vise à former un réseau de maires de villes européennes qui travaillent avec la Commission européenne pour échanger des expériences et des savoir-faire concernant les mesures de durabilité dans les villes les plus en avance dans ce domaine. Près de 100 villes européennes, dont 15 capitales, ont exprimé leur volonté de participer.

Les maires qui signent l'acte s'engagent à dépasser les objectifs européens visant à réduire de 20 % les émissions de CO₂ avant 2020. Dans l'année qui suit la signature de l'acte, ils doivent proposer un plan d'action pour les énergies renouvelables détaillant les mesures qu'ils prendront pour atteindre leur objectif. Les maires s'engageront à mobiliser la société civile locale pour contribuer à la préparation du plan.

Le rôle de la Commission consiste à s'assurer que les villes signataires sont largement reconnues et que leurs efforts sont visibles du public.



:: Implication publique

Les autorités publiques doivent favoriser une plus grande durabilité au sein de leurs communautés locales. Elles peuvent organiser des activités de sensibilisation et utiliser leur puissance d'achat pour créer de la durabilité en introduisant la notion d'écologie dans les marchés publics. Elles peuvent donner l'exemple et tirer parti des économies d'énergie réalisables au niveau de la construction, de la conception et de la rénovation durables des bâtiments publics en les faisant homologuer dans le cadre du programme d'assistance pour la gestion de l'énergie ou doter leur parc public de véhicules à faible consommation d'énergie.

Les activités liées aux énergies durables doivent impliquer les particuliers, les entreprises locales, les écoles et les ONG. Une meilleure sensibilisation des citoyens et des entreprises à ce sujet signifie qu'ils pourront agir de manière plus durable au quotidien. Le public doit être informé des activités locales préconisant une consommation plus intelligente de l'énergie et doit pouvoir joindre directement les autorités pour obtenir davantage de renseignements. Les campagnes de communication peuvent se concentrer sur les efforts consentis dans des domaines particuliers, comme le changement climatique ou la mobilité urbaine et la sensibilisation aux impacts économiques et environnementaux des politiques liées aux énergies renouvelables.

Des partenariats, tant au niveau local qu'europpéen, peuvent garantir une mise en œuvre efficace des stratégies dans le domaine des énergies renouvelables. Cela implique une collaboration des conseils locaux, des agences pour l'énergie, des chambres de commerce, des professionnels de l'énergie et des fournisseurs de technologies renouvelables pour assurer les financements et mettre en commun les meilleures pratiques.

:: Bonnes pratiques

Partenariat des Cornouailles pour les énergies durables, Royaume-Uni

En 2004, le comté des Cornouailles, au sud-est de l'Angleterre, a mis en place un plan d'action pour les énergies durables. Ce fut l'une des premières sous-régions à prendre des mesures. Ce plan définit une stratégie pour l'avenir visant à favoriser la durabilité de cette région rurale.

Des mesures spécifiques sont prévues pour renforcer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elles visent à contribuer à résoudre les problèmes sociaux (notamment la pauvreté), économiques (la distribution d'électricité) et environnementaux (le changement climatique) grâce à une série de mesures concrètes. L'objectif est de faire passer la part d'électricité de la région provenant de sources renouvelables de 6 % lors de la mise en place du plan à 11 ou 15 % en 2010.

http://www.managenergy.net/download/local_energy_action_2007.pdf (en anglais)



:: Qu'est-ce que ManagEnergy?

ManagEnergy est une initiative de la direction générale de l'énergie et des transports qui est financée par le programme «Énergie intelligente pour l'Europe». Elle vise à soutenir les actions locales et régionales sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, au moyen d'ateliers de formation et d'événements en ligne. Elle fournit également des études de cas, des exemples de bonnes pratiques, ainsi que des informations sur la législation et les programmes européens.

ManagEnergy est aussi un réseau européen d'agences locales et régionales de l'énergie. Ces agences encouragent l'introduction de bonnes pratiques de gestion de l'énergie, soutiennent les efforts de durabilité, fournissent informations et conseils et offrent d'autres services adaptés aux besoins locaux. www.managenergy.net

Clause de non-responsabilité et déclaration concernant les droits d'auteur sur la brochure d'information ManagEnergy

Ces informations ont été compilées pour le compte de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas la véracité des informations ou des chiffres fournis et ne pourra en aucun cas être tenue responsable de leur utilisation.

© Communautés européennes, 2008

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

